

LA RÉSISTANCE...

L'idéologie européenne et mondialiste se heurte aux dures réalités de la lutte des classes. Le 31 mai, la presse note, à propos de la manifestation des Agents des Services Publics: «*RÉSISTANCE A BRUXELLES*». Voilà qui est nouveau et, à la fois, réconfortant et inquiétant!

Réconfortant, dans la mesure où seule la résistance à la «*Nouvelle Europe*», c'est-à-dire à Bruxelles peut nous éviter de sombrer dans un type de société totalitaire; inquiétant dans la mesure où la «*résistance*» pourrait devenir synonyme de nationalisme qui, au même titre que le mondialisme ou l'universalisme relève de l'idéologie, et dont on a pu mesurer les méfaits dans le passé.

Pour autant, et la manifestation des fonctionnaires le prouve, le combat pour le maintien de la nation en tant qu'espace géographique et juridique garant de la citoyenneté, et champ d'application de nos conventions et statuts, redevient une nécessité.

L'existence du monde totalitaire que suppose nécessairement «*l'état supranational*» est incompatible avec la démocratie indissociable du progrès social.

Le gouvernement actuel semble vouloir réaliser une sorte d'équilibre obligatoirement instable entre les tenants de la «*Nouvelle Europe*» et ceux qui ne veulent pas voir disparaître les équilibres nés de la lutte des classes, ainsi que les acquis obtenus, dans le cadre national, et, qui disparaîtraient avec la destruction de celui-ci.

Comme on peut le constater, il ne s'agit pas de «*nationalisme exacerbé*» ou de «*splendide isolement*» mais du maintien d'un cadre compatible avec la démocratie et le progrès. L'histoire nous a appris, par exemple, combien il est absurde et dangereux d'opposer le mot d'ordre «*France d'abord*» à celui de «*Deutschland Uber Alles*».

Pour autant, ce n'est pas en acceptant de voir, dans le cadre de «*l'Europe carolingienne*», les ouvriers des pays industrialisés réduits au sort peu enviable (et institutionnalisé!) d'exclus, c'est-à-dire à une situation comparable à celle que connaissent les «*intouchables*» en Inde, que nous apporterons des réponses aux problèmes de l'heure et notamment à ceux posés par la misère dans les pays du tiers-monde.

Quoi qu'il en soit, il semble bien que le temps des illusions sur «*l'économie de marché*» soit en passe d'être révolu et qu'il va falloir, à nouveau, se poser le problème du devenir de la société capitaliste et des perspectives qu'elle offre à l'humanité.

Et, ce problème, aujourd'hui encore, seule la classe ouvrière organisée nationalement et internationalement peut le poser et, par son action, empêcher un glissement qui, chaque jour, s'accélère, vers un retour à la barbarie!

Alexandre HÉBERT.

LES GAITÉS DES «PROJETS ÉDUCATIFS»...

Depuis la reconstitution de l'U.A.S, en 1975, ses militants n'ont pas cessé de dénoncer les menées obscurantistes des néo-cléricaux du SGEN-CFDT, alliés aux médiocres de la F.E.N., qui, sous prétexte «*d'ouverture de l'école sur la vie*», ont réussi à implanter dans l'enseignement public des méthodes des éducateurs confessionnels (eux, obscurantistes par vocation), notamment la pratique des «*projets éducatifs*».

Aussi, c'est avec plaisir, et même délectation, que nous nous permettons de vous proposer ci-dessous l'éditorial du n°493 (mars 1995) des *CAHIERS RATIONALISTES*. Peut-être y prendrez-vous goût pour l'astro-pédagogie?

Marc PRÉVÔTEL.

QUAND L'ASTROLOGIE GANGRÈNE L'ÉDUCATION NATIONALE...

Plusieurs lecteurs nous ont fait parvenir des documents concernant une bien étrange et révoltante affaire. Elle s'est déroulée dans un collège du Sud de la France et mérite d'être relatée.

Sous la responsabilité du principal du collège, une expérience... d'astro-pédagogie (!) était en cours en cette rentrée 1994. L'histoire avait commencé trois ans plus tôt avec: «*une enquête statistique sur les lunes (...) (dont) l'objectif (était) de trouver une correspondance entre les indications données par les maîtres du primaire sur le comportement de l'enfant, et celles résultant de son potentiel lunaire*» (1).

Ensuite, sur la base d'une prétendue unanimité, il était procédé à la rentrée 1992 à la «*constitution de quatre classes expérimentales de sixième et d'équipes pédagogiques associées selon la dialectique soleil/lune*».

On a du mal à le croire, mais voyons la suite.

De nouvelles classes expérimentales sont créées à la rentrée 1993: en sixième, les «*Lents (lune d'eau et de terre)*» sont séparés des «*Rapides (lunes de feu et d'air)*». En cinquième, trois classes permettent de distinguer les Actifs, les Rêveurs et les Sérieux, rejoints par les Curieux. Pour l'année scolaire 1994/1995, les promoteurs de l'expérience proclamaient leur intention de poursuivre et d'affiner leurs observations. Les astres n'avaient pas prévu qu'un syndicat d'enseignants profiterait de l'Inspection d'Académie. La réponse de l'Inspecteur a été une opposition sans ambiguïté à toute utilisation d'une prétendue «*astro-pédagogie*». Ses instructions ont été établies en conséquence.

On ne peut qu'être atterré en constatant les ravages que produit jusque dans les milieux enseignants la marée obscurantiste qui déferle à travers journaux et télévision. Un lecteur qui nous a fait parvenir ces documents s'indigne:

«*Comment peut-il se faire que, pendant trois ans, et avec la «complicité» d'une trentaine d'enseignants, un projet aussi fou que celui-ci ait pu servir de «caution» à la gestion de la population scolaire de l'établissement? Qu'est devenu le concept de «mission d'éducation», lorsqu'on voit, sans vouloir céder à la facilité d'un jeu de mots, sur quelles «lunes» périmées peut être argumenté un «projet d'établissement» (sic).*

S'agissant effectivement d'un projet d'établissement, l'Inspecteur d'Académie rappelle que celui-ci n'a pu être mené qu'avec l'accord du Conseil d'administration. Précisément, s'interroge le syndicat enseignant, n'y a-t-il pas là certaines conséquences prévisibles de l'autonomie renforcée des établissements suite à la loi de 1989?

(1) Ces citations sont tirées du bilan d'expérience, document diffusé avec l'aval du principal du collège, et dont des extraits ont été reproduits par le syndicat SNLC FO qui a révélé l'affaire.

(2) La «*théorie créationniste*», opposée à la théorie de l'évolution de Darwin, énonce que Dieu a créé la terre et ses habitants, sous les apparences actuelles, il y a quelques milliers d'années. Cette campagne créationniste a obtenu quelques succès dans certains États américains en obtenant son enseignement «*à parité*» avec celui de la théorie de Darwin (voir nos Cahiers n°490, décembre 94).

Cas isolé, disions-nous, et, osons l'espérer, exceptionnel. N'en tirons donc aucune généralisation hâtive. Que l'on nous permette cependant d'évoquer les États-Unis, où une campagne systématique continue de tenter de substituer à l'enseignement de la théorie de l'évolution, un enseignement à égalité de la «*théorie créationniste*» (2). Cette campagne a su utiliser les moyens disponibles, en particulier les instances où ses représentants étaient invités à siéger: conseil d'établissement, commission des manuels scolaires, etc... Ne faudrait-il pas, en France, être plus attentif aux dangers de l'introduction à tous les niveaux de «*personnalités extérieures*» (élus locaux, représentants des milieux associatifs, des milieux professionnels, etc...) à la remise en cause, voire la suppression des programmes et diplômes nationaux avec, à chaque fois, une même conséquence: substituer à un cadre général autant d'exceptions locales, décidées «*en concertation*» avec les collectivités et associations dites représentatives? Ne risquons-nous pas un jour de voir une campagne de type créationniste s'engouffrer dans chacune de ces brèches? Si notre système d'éducation se prête encore mal à ces tentatives, restons tout de même vigilants (3).

Jean-Paul KRIVINE.

COMMENTAIRE...

Au risque de me faire écharper par quelques idéologues pseudo-libertaires, je ne peux m'empêcher de penser tout haut: «*heureusement qu'il existe encore des Inspecteurs d'académie!*». Il arrive que cela soulage de préférer une hérésie.

Cette fois sans aucune ironie, il faut féliciter l'*Union Rationaliste* (*) de persévérer dans le combat contre l'obscurantisme. D'autant plus que l'affaire a été dévoilée par le SNLC-FO, alors qu'à notre connaissance les responsables de l'*Union Rationaliste* éprouvent peu de sympathie pour la C.G.T.-F.O. et encore moins pour ses militants de l'enseignement public. D'autre part, parce qu'il nous avait semblé qu'à une certaine époque, l'*Union Rationaliste* était plutôt indulgente pour les promoteurs néos du «*système éducatif*».

Les ambitions de François Mitterrand - qui, pour parvenir à l'Élysée, dut s'allier aux cléricaux modernistes - ont tait des ravages même dans des milieux qui paraissaient intellectuellement solides.

Mais qu'importe, pourvu que les yeux se soient dessillés.

Toutefois, nous sommes moins optimistes que l'*Union Rationaliste* sur les dangers que «*l'américanisation*» fait courir à l'enseignement, à l'instruction, à la transmission des savoirs. A l'U.A.S., nous continuons de penser que l'intrusion des parents d'élèves et de «*personnalités extérieures*» dans la gestion des établissements d'enseignement public est contraire au principe de laïcité.

Et nous sommes, malheureusement, convaincus que des faits comme celui dénoncé ci-dessus vont se multiplier si les niaiseux (et ceux qui les manipulent) ne rencontrent aucune résistance.

La résistance, cela s'organise. L'UAS prend sa part à cette organisation. Nous croyons savoir que l'*Union Rationaliste* aussi. Tant mieux.

Marc PRÉVÔTEL.

(3) Certains faits récents sont là pour nous rappeler la nécessité de cette vigilance. Ainsi, la revue «*Science...et pseudo-sciences*» s'est fait l'écho de cours dispensés par l'IREM de Lyon (*Institut de recherches en mathématiques*) sur le thème «*Mathématiques et Radiesthésie*». La même publication a également relaté les tentatives d'Elisabeth Teissier de créer une chaire d'astrologie à la Sorbonne. Enfin, le mensuel «*Science et Vie*» (n°294, septembre 94), évoque des pressions qui auraient conduit à l'abandon du nom «*Galerie de l'Évolution*» au profit de «*Grande Galerie*» pour désigner l'ex-galerie de zoologie du Muséum. Le terme «*évolution*» a fort heureusement été rétabli récemment.

(*) *Union Rationaliste*, 14, rue de l'École Polytechnique 75005 PARIS.

C.C.N. DE LA C.G.T.F.O.

La C.G.T.F.O. est une organisation démocratique où les échanges d'idées, notamment entre les partisans de l'indépendance syndicale et les tenants d'un syndicalisme d'accompagnement prennent parfois un ton un peu vif.

Le *Comité Confédéral National* qui s'est tenu à Épinal les 20, 21 et 22 juin 95 n'a pas manqué à la tradition.

Cela étant, la résolution adoptée ne manque pas de clarté et rappelle avec force les positions traditionnelles de la centrale de l'Avenue du Maine:

C'est ainsi qu'elle commence par affirmer que:

«L'analyse et les positions de la C.G.T.F.O. sont confirmées par les faits: il est faux et dangereux d'opposer salaire et emploi».

Le C.C.N. constate également:

«qu'au récent congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.), les conceptions de Force-Ouvrière sur le service public, le temps partiel, l'allègement du coût indirect du travail, la réduction du temps de travail sans perte de salaire, ont été largement partagées et prises en compte.

De même, nos critiques sur la conception monétariste et ultra-libérale de l'Europe ont trouvé un très large écho»

et:

«pour réduire le chômage de manière significative, le C.C.N. de la C.G.T.F.O. revendique une relance générale de l'activité économique par le soutien de la demande. Cela signifie l'augmentation de toutes les rémunérations: salaires - à commencer par une revalorisation substantielle du SMIC, retraites, prestations familiales et revenus de remplacement.

Le CCN de la C.G.T.F.O. revendique également une réduction significative du temps de travail sans perte de salaire, les 35 heures restant l'objectif prioritaire».

Sur la Sécurité Sociale, le C.C.N. réaffirme:

«

- la nécessité d'un véritable paritarisme: seuls ceux qui financent les régimes sociaux doivent pouvoir siéger aux conseils d'administration, c'est-à-dire les salariés et les employeurs;

- la clarification des responsabilités respectives entre l'État et les organismes de Sécurité Sociale passe par une véritable clarification des comptes du régime général des salariés.

Il appartient à l'État de verser ce qu'il doit au titre des charges indues (exonérations non compensées, cotisations des personnes relevant de sa responsabilité, dettes) et de financer la politique de solidarité nationale sur la loi de Finances».

A propos de l'Assurance chômage:

«Le C.C.N. s'élève contre la volonté du gouvernement et de certains gestionnaires du régime d'utiliser les fonds d'indemnisation des chômeurs pour assurer aux entreprises et à l'administration une main d'œuvre à bon marché.

Sous prétexte de dépenses actives, de telles expériences introduisent une nouvelle concurrence aux contrats de travail normaux, tirant ainsi à la baisse le coût du travail et les salaires. Le régime d'assurance chômage a été créé pour indemniser les travailleurs privés d'emploi, et non pour alléger la masse salariale des entreprises et de l'administration.

Attaché à une gestion paritaire et autonome du régime d'assurance chômage, le C.C.N., rappelant les responsabilités réciproques de l'État et des partenaires sociaux, met en garde contre les tentatives de confusion des rôles (notamment en matière d'inscription et de contrôle des demandeurs d'emploi)».

Pour le C.C.N. de la C.G.T.F.O.:

«un service public de qualité est seul à même de garantir l'égalité d'accès des citoyens dans le respect des principes laïques et républicains...»

et il:

«s'inquiète du projet de découpage du territoire national en "pays" en application de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire, débouchant sur une accélération de la désertification des zones rurales par le regroupement des services publics devenus polyvalents, au chef lieu des "pays"».

Enfin, et en marge du C.C.N., une réception a été organisée à l'Hôtel de Ville d'Épinal, au cours de laquelle Philippe SEGUIN, maire d'Épinal et Président de l'Assemblée Nationale, a prononcé un très important discours dont nous publions ci-après de larges extraits.

EXTRAITS DU DISCOURS DE PHILIPPE SEGUIN

... Chacun se souvient qu'Épinal fut déjà désignée en mai 1967 pour accueillir votre Comité Confédéral. Je conserve d'ailleurs l'espoir que l'histoire ne se répète pas et que vos travaux n'annoncent pas une explosion comparable à celle de l'année suivante. Si, par malheur cela devait être le cas, nul ne pourrait cette fois-ci plaider la surprise, tant l'existence de la fracture sociale qui désarticule la nation française est désormais incontestable et incontestée.

Cette fracture sociale se manifeste aussi, pourquoi ne pas le reconnaître, par une crise de la représentation, qu'il s'agisse du politique ou du social. C'est un point de rencontre de plus entre nous: en tant que Président de l'Assemblée Nationale, je suis investi d'une responsabilité particulière pour faire vivre de façon effective la représentation du peuple; en tant que responsables syndicaux, vous avez le même impératif vis-à-vis du monde du travail....

... En choisissant pour thème central le chômage et l'exclusion, notamment le chômage et l'exclusion des jeunes, votre Comité Confédéral s'est délibérément emparé de l'enjeu majeur de la société française d'aujourd'hui, fidèle en cela à la ligne de conduite permanente de Force Ouvrière qui n'a jamais dilué son farouche attachement à son indépendance dans un apolitisme indifférent.

Un contrat fort peu social...

... Progressivement s'est mis en place dans notre pays un contrat fort peu social qui a pour première conséquence d'évincer du marché du travail toute une partie de la population active, de placer en dehors de l'économie régulière des pans entiers du territoire national. Les conséquences de ces choix implicites sont terribles, tant il est acquis qu'une société qui ne propose à sa jeunesse d'autre avenir que le chômage ou le risque de chômage est une société qui court à sa perte.

... La France est aujourd'hui le pays de l'OCDE qui présente les résultats les plus médiocres en terme de chômage, et plus encore de chômage des jeunes. Et cette triste spécificité n'a rien à voir avec l'idée d'une «préférence française pour le chômage», analyse qui tendrait à faire supporter la responsabilité de la situation actuelle aux seuls salariés. Il faut dire et répéter que depuis 1983 le partage de la valeur ajoutée n'a cessé de se déplacer en faveur des profits et au détriment des salaires...

Les critères de convergence...

... Jusqu'à présent, au terme d'un étrange contresens, l'Union Européenne s'est résumée à une prétendue orthodoxie financière, dont les critères de convergence du Traité de Maastricht demeurent le symbole. De même, la remise en question de la conception française du service public par un droit européen de la concurrence modelé sur des normes anglo-saxonnes risque d'aboutir, ainsi que le souligne le dernier rapport du Conseil d'État, à une aggravation des inégalités sociales en même temps qu'à une dégradation des performances de notre système économique...

... Rien ne serait pire que l'illusion d'optique qui verrait une légère diminution du chômage conjoncturel qui ne ferait que dissimuler une nouvelle aggravation du chômage structurel. Car cela voudrait dire que l'exclusion progresse, donc que l'objectif final de la pleine activité s'éloigne...

... Voilà pourquoi, il est désormais vital de réformer un système de prélèvements fiscaux et sociaux qui privilégie la rente sur l'activité, les revenus du capital sur ceux du travail: cela est possible sans remettre en cause la protection sociale qu'il s'agit au contraire de garantir et de pérenniser...

... Tous ces sujets sont, je crois, au cœur des préoccupations du Gouvernement et, en tout cas, des entretiens que votre Secrétaire Général a eus avec le Président de la République. Rien n'est plus naturel, si l'on songe que le chômage est aujourd'hui bien plus qu'un déséquilibre économique, un véritable enjeu de société, un défi lancé au fonctionnement de la démocratie. Car le chômage tue le citoyen plus sûrement encore que le consommateur ou le producteur.

Crise de la représentation...

... Le chômage se trouve ainsi à l'origine de la crise de la représentation qui touche aussi bien le Parlement que le syndicalisme. La lutte contre le chômage ne peut dès lors qu'être la grande affaire du Parlement comme des syndicats, en respectant toutefois ce principe cardinal du «chacun chez soi» que posait Léon Jouhaux dès 1911...

... Le syndicalisme, dans le respect des principes d'indépendance et de liberté qui figurent dans la Charte d'Amiens, demeure en effet un outil essentiel d'intégration et d'apprentissage de la citoyenneté même s'il est d'abord l'expression des intérêts matériels et moraux des salariés. Et c'est en tant que tels, que les syndicats ont été appelés, à travers le paritarisme, à prendre des responsabilités significatives dans la régulation de notre économie, et, notamment, dans la gestion de notre système de protection sociale.

... Aujourd'hui, ce système est entrée en crise, mais il ne faudrait pas se tromper une nouvelle fois sur l'origine de cette crise: c'est le chômage qui entraîne la crise de la protection sociale et non l'inverse...

Contre pouvoir et contrepoids...

... J'ai la conviction que nous nous retrouverons tous autour de la seconde hypothèse, chacun soucieux d'exercer pleinement ses fonctions et ses responsabilités. Au Parlement d'être un contre pouvoir et de contrôler l'exécutif de manière efficace, tant au plan national qu'au plan européen, ce que devrait permettre, je l'espère, la révision de la Constitution qui instituera le principe de la session unique. Aux syndicats de continuer à s'affirmer comme un contrepoids nécessaire au pouvoir dans l'entreprise comme dans l'État: c'est votre conception à Force-Ouvrière et c'est le gage de votre efficacité.

... Vous vous êtes engagés au plus haut niveau de l'action syndicale parce que vous êtes de ceux qui croient à la capacité des hommes organisés à peser sur le cours des choses, à faire l'Histoire. C'est aussi ma conviction.

«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 numéros: 150 francs. Abonnement de soutien: 200 francs.

Verser à: Mme PESTEL-HÉBERT - CCP Nantes n°515-14 C

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Directeur de publication: Alexandre HÉBERT.
